



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 23 décembre 2010 à 18 heures 45 à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Amy Kerr, Lise Routhier and Lise R. Théberge
Messieurs les conseillers Pierre Chiasson, Guy Pelletier et Michael Sudlow

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Joe Stairs. La Directrice générale, Renée Donaldson, est également présente.

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Adoptée par le conseil de la Municipalité de Ogden en vertu de la résolution no. 010-12-277, à sa séance extraordinaire tenue à l'hôtel de ville le jeudi, 23 décembre 2010 à 18h45.

1. **Mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission**
 - 1.1 Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.
 - 1.2 Tout comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres et être composé d'au moins trois (3) membres.
 - 1.3 Tout membre du conseil, tout employé et tout mandataire de celle-ci doit préserver, en tout temps, la confidentialité de l'identité des membres de tout comité de sélection.